



Problème non remboursement du depot de garantie

Par **xuan**, le **17/10/2009** à **19:08**

Bonjour,

J'ai occupé un logement jusqu'au 06/07/09 en tant que locataire. j'ai mis en demeure par recommandé a/r mon ancien propriétaire qui ne m'a toujours pas remboursé le dépôt de garantie (980€). il me mets en demeure par recommandé a/r en retour concernant le règlement d'une facture d'eau qu'il a reçue du syndic (2400€ pour l'année 2008) à l'époque où le syndic lui avait réclamé ce règlement il m'avait demandé de déclarer un sinistre à mon assurance, cette dernière avait répondu à juste titre que c'était au propriétaire ou au syndic de déclarer le sinistre étant donné qu'aucun dégât n'était visible. information que j'ai transmise à mon ancien propriétaire mais aucune démarche n'a été faite par ses soins. entre temps seul la chasse d'eau des wc a été réparée suite à une fuite mais une fuite de wc n'explique pas une surconsommation qui serait de 900 mètres cubes par rapport à 2007. aucune remarque à ce sujet ou sur des éventuelles réparations à effectuer n'a été constaté lors de l'état des lieux de sortie. depuis cet état des lieux effectué voici 3 mois, mon ancien propriétaire semble ne s'être souvenu de ce litige avec le syndic que par le fait que je lui réclame le remboursement de mon dépôt de garantie.

Pourriez-vous svp me conseiller pour savoir si d'une part je suis bien en droit de me faire rembourser mon dépôt de garantie et d'autre part si je dois donner suite à la mise en demeure de remboursement du montant irrationnel 2400€, montant pour lequel je n'ai jamais vu la facture ?

Merci d'avance de votre aide.